

A R R E T E N° 227 / DDE

Direction
Départementale de
l'Équipement de la
REUNION



AGENCE
OUEST

Unité Infrastructure

Exploitation

portant modification du régime de priorité sur la Route Nationale N° 1
au droit du giratoire au PR 53+000
sur le territoire de la commune de SAINT-LEU

**LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU le code de la Route et notamment son article R 411,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des
autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
VU la demande de Monsieur le Maire de Saint-Leu du 30 novembre 2004,
SUR proposition du Directeur Départemental de l'Équipement,
CONSIDERANT que pour améliorer la fluidité du trafic, il convient de modifier à titre
expérimental, le régime de priorité au droit du giratoire Nord de Saint-Leu.

A R R E T E

ARTICLE 1 – Le régime de priorité au droit du giratoire sera modifié (**entre le 3
février et le 3 mars 2005**) selon le plan de signalisation joint.

ARTICLE 2 - La mise en place de la signalisation sera effectuée par l'Entreprise
SIGNAL REUNION sous le contrôle de l'Agence Ouest – Unité Infrastructures
Ouest.

2, Quai Gilbert
B.P. 13
97861 - Saint-Paul Cédex
téléphone :
02 62 45 72 72
télécopie :
02 62 22 53 29
mél : dde-reunion
@equipement.gouv.fr

ARTICLE 3 - Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 - Le secrétaire général de la préfecture de la Réunion,
Le directeur départemental de l'Équipement ;
Le colonel commandant le groupement de gendarmerie
du sud de l'Océan Indien ;
Le directeur départemental de la sécurité publique à la Réunion ;
Le maire de la commune de Saint-Leu ;
Le directeur de l'entreprise Signal Réunion

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

A Saint-Denis, le 4 février 2005

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion,

*Pour le Préfet
Le secrétaire Général*

Signé

Franck-Olivier LACHAUD